

Informations de base

2022/2815(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Adaptation des dispositions relatives à la surveillance des émissions de gaz polluants en service des moteurs à combustion interne installés sur des engins mobiles non routiers afin d'inclure les moteurs dont la puissance est inférieure à 56 kW et ceux dont la puissance est supérieure à 560 kW

Complétant [2014/0268\(COD\)](#)

Subject

2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité

3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles

3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur